

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CCAS DE VERLINGHEM**

Extrait du registre aux délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-et-un avril deux mil vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 13

Membres présents : M. Thierry BONTE – Mme Dominique QUINART – Mme Annie LESAGE – Mme Christiane MEURILLON – Madame Nathalie DE LASSUS SAINT-GENIES – Madame Virginie DELANNOY – Madame France DECLERCK – Madame Isabelle VERGER – Monsieur Philippe MAZELIE – Monsieur Jean-Paul COCQUEEL – Madame Chloé SIX.

Absents excusés : Madame Hananne SAA (pouvoir à Mme Dominique QUINART) – Monsieur Bruno POLLEZ (pouvoir à M. Thierry BONTE).

Secrétaire de séance : Mme Chloé SIX.

N° 2026-05 - Objet : Installation du Conseil d'Administration du CCAS.

Rapporteur : M. Thierry BONTE

Le Code de l'Action Sociale et des Familles fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration est composé :

- du Maire, qui en est le Président de droit,

et, en nombre égal :

- de membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal,
- de membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement des actions sociales menées dans la Commune.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite suivante :

- membres élus : 6
- membres nommés : 6

soit un total de 12 membres en plus du Président.

Les membres élus et nommés du Conseil d'Administration du CCAS le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal, dans un délai maximum de deux mois, et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.

Compte tenu de cette législation, il est procédé, de la manière suivante, à l'installation du Conseil d'Administration du CCAS de Verlinghem :

A. Fixation, par le Conseil Municipal, du nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Le Conseil Municipal, par Délibération n° 2026-16 du 2 avril 2026, a fixé à 13 (le Maire, Président de droit, 6 membres élus, 6 membres nommés) le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

B. Election des membres par le Conseil Municipal en son sein.

Le Conseil Municipal, par Délibération n° 2026-17 du 2 avril 2026, a élu, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- Annie LESAGE,
- Dominique QUINART,
- Nathalie DE LASSUS SAINT-GENIES,
- Christiane MEURILLON,
- Virginie DELANNOY
- Hananne SAA.

C. Nomination des membres par Monsieur le Maire.

Les associations ont été informées collectivement par voie d'affichage en Mairie et par voie de presse du renouvellement du Conseil d'Administration. Monsieur le Maire a nommé, par arrêté en date du 20 avril 2026, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- Madame France DECLERCK-DELERUE, au titre des personnes participant à des actions dans le domaine de la famille (association des familles de Verlinghem – candidature proposée par l'UDAF du Nord).
- Monsieur Jean-Paul COCQUEEL, au titre des personnes participant à des actions dans le domaine des personnes âgées et retraités.
- Monsieur Bruno POLLEZ, au titre des personnes participant à des actions dans le domaine des personnes handicapées.
- Monsieur Philippe MAZELIE, au titre des personnes participant à des actions dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.
- Madame Chloé SIX, domiciliée 17 chemin de Sainghin à Verlinghem, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale.
- Madame Isabelle VERGER-NICOLAS, domiciliée 12 bis rue de Pérenchies à Verlinghem, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale.

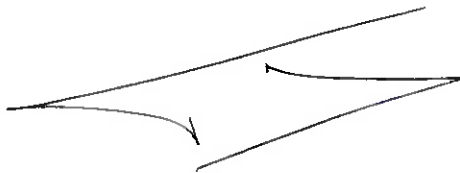
La secrétaire de séance,
Chloé SIX.



Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme
Le Président,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la transmission en
Préfecture le ...04.05.2026
et la publication le 04.05.2026
Le Président, Thierry BONTE.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem CCAS
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2026_05
Objet :	Installation du conseil d'administration
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2 - Fonctionnement des assembles
Identifiant unique :	059-265906115-20260430-DEL_2026_05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-265906115-20260430-DEL_2026_05-DE-1-1_0.xml	text/xml	864 o
Document principal (Délibération) Nom original : del_2026_05_ccas.pdf Nom métier : 99_DE-059-265906115-20260430-DEL_2026_05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	74.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 mai 2026 à 09h38min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 mai 2026 à 09h38min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 mai 2026 à 09h38min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 mai 2026 à 09h38min52s	Reçu par le MI le 2026-05-04